



REGLEMENT CHAMPIONNAT REGIONAL IDF U17 2023/2024

Sauf indication spécifiée ci-dessous, les championnats suivent les règlements édités par la FFRS pour la saison 2023/2024

1. Formule de la compétition

Le championnat régional IDF U17 se déroule sous la forme d'une compétition combinée, avec une 1^{ère} phase de qualification (réunissant les équipes en poules géographiques selon le nombre d'équipes inscrites) en match simples ou aller et retours, puis des phases finales séparées :

- Des phases finales nationale pour les équipes qualifiées
- Une phase Challenge régionale qui pourra être divisée en plusieurs niveau (selon nombre d'équipe) et donner lieu à des phases finales régionales

1.1. Journée de croisement

La dernière journée de la 1^{ère} phase est une journée de croisement, s'il y a lieu, dont la formule sera définie selon :

- Le nombre d'équipes inscrites en championnat,
- Le nombre d'équipes à qualifier pour les phases finales nationales
- Le nombre d'équipe à qualifier pour les play-offs régionaux.

Le classement des équipes qualifiée en phase nationale pourra être déterminé à l'issu de la journée de croisement ou à l'issu d'une ou de plusieurs journées ultérieures. Ce classement sera transmis à la FFRS pour l'organisation des phases finales nationales.

1.2. Phase Challenge

1.2.1. La phase Challenge consiste en une ou plusieurs compétition(s) indépendante(s) de la phase de qualification avec une phase de qualification propre (matchs aller ou aller/retour par poules géographiques, ou poule unique) et éventuellement de phases finales.

1.2.2. La formule des phases finales régionales sera définie selon le nombre d'équipes inscrites et après transmission par la FFRS du nombre d'équipes à qualifier en phase nationale.

1.2.3. La commission Roller Hockey IDF pourra procéder à une nouvelle campagne d'inscription pour la phase Challenge.

2. Heure et lieu des rencontres

2.1. Les matchs organisés par la ligue IDF ne pourront avoir lieu que dans un gymnase situé sur le territoire de l'IDF, quelle que soit le siège de l'association ou de l'entente participante.

2.2. Le coup d'envoi des rencontres doit être donné le samedi entre 15h00 et 20h00 ou le dimanche entre 9h00 et 18h00.

2.3. En cas d'entente avec des clubs hors IDF, les matchs devront avoir lieu sur un terrain situé sur le territoire de l'IDF.



3. Restriction de participation

- 3.1. La participation d'un joueur aux phases nationales d'un championnat lui interdit la participation aux phases régionales du championnat de même catégorie.
- 3.2. La participation d'un joueur aux phases nationales d'un championnat lui interdit la participation à la phase Challenge IDF de la catégorie.
- 3.3. Les restrictions pour la participation aux phases finales régionales des championnats jeunesse IDF sont définies dans le tableau suivant

Championnat	Nombre de matchs à disputer		Championnats pris en compte		
	Avant le 31/12	Avant la fin de la phase de la phase challenge (qualification et croisement inclus)	U20 IDF	U17 IDF (Qualification, croisement et Challenge)	U15 IDF (Qualification, croisement et Challenge)
U20 IDF	2	6	X	X	
U17 Challenge IDF	2	6	X	X	X
U15 Challenge IDF	2	6		X	X

4. Phase de qualification, croisement, phase Challenge

- 4.1. Un club peut être représenté dans cette compétition par plusieurs équipes.
- 4.2. Les rencontres des différentes phases se déroulent en format standard sauf si la formule de la journée de croisement (et des plateaux de qualification qu'elle contient) ou de la phase finale challenge imposent des rencontres éliminatoires.
- 4.3. Les rencontres se déroulent sous forme de plateau. La Commission Roller Hockey IDF pourra mettre en place des matchs secs en cas de nécessité.
- 4.4. Le titre de champion IDF de la catégorie est décerné à l'équipe arrivée en tête du plateau de qualification en phase nationale (ou du plateau de classement le cas échéant). Le titre de champion Challenge IDF de la catégorie est décerné à l'équipe arrivée en tête des play-offs régionaux de la catégorie.

5. Arbitrage

Les modalités règlements de l'arbitrage sont définies dans le Règlement Régional de l'Arbitrage.

6. Saisie et transmission des rapports officiels de match dans le module de résultat

- 6.1. Par dérogation à l'article 6.1 du Règlement Sportif Général – Dispositions particulières au Roller Hockey, la saisie des effectifs par les responsables d'équipes doit être terminée 1h avant le coup de d'envoi.

7. Attribution des lieux d'accueil

- 7.1. La commission sportive IDF de Roller Hockey attribuera après les inscriptions des clubs les lieux des différents plateaux selon les disponibilités indiquées lors de l'inscription.



7.2 Les clubs doivent accuser réception du planning et signaler dès la réception les éventuelles anomalies.

7.3 Passé la validation du planning. En cas d'impossibilité d'accueillir un plateau une pénalité financière de niveau 1 pourra être appliquée au club fautif si celle-ci ne relève pas d'un cas de force majeur, ce caractère étant à l'appréciation de la Commission Roller Hockey IDF uniquement.

8. Report de match

8.1. En cas de force majeur, apprécié uniquement par la Commission Roller Hockey IDF.

8.1.1. Si le report est sollicité moins de 20 jours avant le match, les équipes ont 48h pour convenir d'une date de report et l'approuver par écrit, passé ce délais la commission fixera la date et lieu du report.

8.1.2. Si le report est sollicité plus de 20 jours avant le match, les équipes ont jusqu'à 20 jours avant le match pour convenir d'une date de report et l'approuver par écrit, passé ce délais la commission fixera la date et lieu du report.

9. Forfait des équipes

9.1 En cas de forfait d'une équipe celui-ci est sanctionné d'une pénalité financière de niveau 1 s'il est notifié moins d'une semaine avant la date du match concerné.

9.2. En cas de forfait de saison deux pénalités financières de niveau 1 sont imposées au club fautif.